

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
DE GUADELOUPE, MARTINIQUE, GUYANE, DE MAYOTTE ET DE SAINT-PIERRE ET
MIQUELON**

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n° 2024-664 du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite à l'audition en date du 23 juin 2026, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

Spécialité BIOLOGIE MEDICALE (MÉDECINS)

**AVIS FAVORABLE
(classement des candidats par ordre alphabétique)**

	NOM	Prénom
1	ALOFA	calixte
2	KEITA	Irene Mariame

Cette liste est valable 18 mois.

Gourbeyre, le 29 JUIN 2026


 Le Directeur Général
Sylvie MOUTOU
 Directrice de l'Animation
 et de l'Organisation des Structures de Santé